

Pierre LAPOTRE – Pierre IGLESIAS

Huissiers de Justice associés
Constats – Contentieux – Recouvrement

PROCES VERBAL DE CONSTAT



Société Civile Professionnelle

44-50 boulevard George V

33000 BORDEAUX

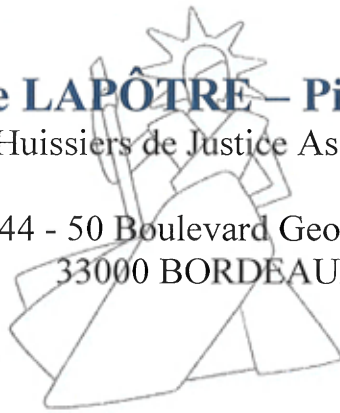
E-mail : etude@lapotre-huissier.net

☎ : 05.57.81.27.07 - 📠 : 05.56.51.42.59

S.C.P Pierre LAPÔTRE – Pierre IGLESIAS

Huissiers de Justice Associés

44 - 50 Boulevard George V
33000 BORDEAUX



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET
LE MARDI SEPT MAI**

A LA REQUETE DE :

La Mairie du BOUSCAT,

Ayant son domicile en l'hôtel municipal de ladite ville sis au BOUSCAT (33110 - GIRONDE) Place Gambetta, dûment représentée par son maire élu Monsieur Patrick BOBET domicilié en cette qualité à ladite adresse.

LAQUELLE m'a fait exposer par son Responsable Juridique :

« Nous sommes propriétaires d'un ensemble de droits et biens immobiliers situés sur notre commune, rue du Président Kennedy.

Au sein de notre parcelle, nous avons édifié un club de tennis.

Nous entreprenons le détachement d'une partie de cette parcelle au profit de l'Association de la Consolation.

En conséquence, nous avons tout intérêt ce jour à vous demander de bien vouloir vous transporter sur ladite commune à ladite adresse afin de constater que la parcelle objet du détachement et objet de la cession en cours est totalement désaffectée.

Plus généralement, nous vous demandons de bien vouloir procéder à toutes constatations utiles préservant l'ensemble de nos droits. »

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné, **Pierre IGLESIAS**, Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle **Pierre LAPÔTRE – Pierre IGLESIAS**, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de BORDEAUX, 44-50 Boulevard George V 6° Etage,

Certifie m'être transporté ce jour sur la commune du Bouscat (33110 - Gironde), rue du Président Kennedy,

Là étant à 14 heures 00, en présence de Madame COTRAUD Andrée, ès qualités de Présidente de l'Association de Notre-Dame de Consolation, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Parcelle objet du détachement occupée par un club de tennis infrastructuré.

En extrémité Nord-est de cette parcelle, je constate une bande délimitée par une rubalise en Ouest tendue sur des piquets bois.

Parcelle délimitée non bâti constituée d'un parterre enherbé d'une hauteur d'environ 25 à 30 cm.

Parcelle végétalisée comprenant quatre arbres alignés dans un axe diagonal.

(Photos n°1 à 4)

L'ensemble de cette parcelle délimitée est clôturé en Nord par une murette basse plaquée béton micro-fissurée verticalement aux extrémités des plaques au niveau des jonctions avec le poteau tendeur.

Murette surmontée par des panneaux rigides gainés plastique vert, tendus sur des poteaux béton micro-désalignés versant intérieur parcelle.

(Photos n°5 à 10)

Parcelle délimitée en Est par un mur de clôture faisant la délimitation avec la parcelle propriété de Notre-Dame de la Consolation.

En extrémité Nord, mur en pierres de taille micro-fissuré verticalement inter-blocs en partie centrale inférieure gauche.

En partie centrale Nord, mur recouvert d'un enduit ciment tavelé fissuré verticalement en partie centrale gauche

En extrémité Sud, délimitation composée d'une superposition de plaques béton préfabriqué tavelées.

Madame COTRAUD me déclare que l'intégralité de ce mur appartient à Notre-Dame de la Consolation.

(Photos n°11 à 13)

En extrémité Nord-est de ce détachement de parcelle, je constate la présence d'une armoire technique estampillée « *gaz de Bordeaux* »

*

Cette parcelle délimitée présente les mesures approximatives suivantes :

Parcelle de forme trapézoïdale.

Côté Ouest : environ 46,5 m.

Côté Sud : environ 2 m.

Côté Est : environ 46 m.

Côté Nord : environ 11 m.

(Photos n°14 à 17)

*

A la fin de mes opérations de constatation,

Madame COTRAUD représentant l'association Notre-Dame de la Consolation me déclare se porter acquéreur de ladite parcelle délimitée et détachée de la parcelle propriété de la mairie requérante afin de pouvoir étendre la cour de récréation attachée aux classes maternelles de l'établissement qu'elle représente.

Telles sont les constatations de désaffectation du domaine public réalisées ce jour.

J'annexerai au présent **les 17 clichés photographiques ci-dessus associés.**

Et de tout ce qui précède, **J'AI REDIGE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT** pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent procès-verbal de constat comporte **5 feuilles.**

*

Emol. L444-1	200,00
SCT A.444-48	7,67
=====	
H.T.	207,67
TVA 20,0%	41,53
Taxe R444-3,2°	14,89
=====	
T.T.C.	264,09

*

COUT : DEUX CENT SOIXANTE QUATRE EUROS ET NEUF CENTIMES

Pierre IGLESIAS
Huissier de Justice Associé



ANNEXE



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°13



Photo n°14